



CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE MARIAGE CIVIL



CONDITIONS GENERALES

- ✓ Le mariage doit être librement et valablement consenti. Nul ne peut imposer le mariage aux époux ou à l'un d'entre eux.
- ✓ Il ne doit pas exister d'empêchements à mariage : les futurs époux ne doivent pas être liés par des liens de parenté proche, sauf autorisation du Président de la République.
- ✓ Les futurs mariés doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République.
- ✓ Aucun des deux futurs époux ne doit être marié par ailleurs. Par contre, chaque futur époux peut être engagé par un PACS, qu'il soit ou non conclu avec l'autre futur époux. Le PACS sera dissout par le mariage.

L'AUDITION PREALABLE

L'audition des futurs époux, préalable à la publication des bans, a pour but de détecter le défaut d'intention matrimoniale réelle et libre des candidats au mariage. Prévue par l'article 63 du Code civil, l'audition a été rendue obligatoire par la loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 pour lutter contre *les mariages « blancs » et les mariages forcés*. Ainsi, tout mariage contracté en vue d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale est nul et constitue une infraction pénale (*art. L.623-1 à L.623-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - peines de 5 ans d'emprisonnement et 15000€ d'amende*).

LIEU DU MARIAGE

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a :

- ✓ Soit son domicile ;
- ✓ Soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans ;
- ✓ Soit le domicile de son père et/ou de sa mère.

DATE DU MARIAGE

La date et l'heure de la célébration sont fixées en accord avec le service Etat-Civil, suivant les disponibilités, et à la suite des mariages déjà programmés.

DEPOT DU DOSSIER

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents lors du dépôt du dossier. Le dossier sera examiné sous 8 jours par le service Etat Civil afin de vérifier les documents fournis.

Les pièces du dossier doivent comporter les originaux et leurs photocopies réalisées par les futurs époux.

Le dossier doit être complet pour que soit fixée une date de mariage. En particulier, si l'officier d'Etat-Civil requiert l'audition des futurs conjoints, la date définitive du mariage ne sera fixée qu'à l'issue de cette audition.

RENSEIGNEMENT/CONTACT

Mairie de Castellar
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
Tél. : 04 92 10 59 00
Mail : mairie@castellar.fr

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU SERVICE ETAT-CIVIL

Futur(e)

Epoux(se) Epoux(se)

COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none">• de moins de 3 mois si elle a été délivrée en France (art. 70 du Code civil)• de moins de 6 mois si elle a été établie Outre-Mer : DOM / TOM (art. 351 – alinéa 3 de l'I.G.R.E.C.)• de moins de 6 mois si elle a été établie par une autorité étrangère (art. 352 de l'I.G.R.E.C.) |
|--------------------------|--------------------------|---|

ACTE(S) DE NAISSANCE DE (OU DES) ENFANT(S)

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none">• pour les futur(e)s époux(se)s ayant déjà des enfants communs, fournir son (leurs) acte(s) de naissance et le livret de famille pour la mise à jour |
|--------------------------|--------------------------|--|

ACTE DE L'ENFANT SANS VIE

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
|--------------------------|--------------------------|--|

OBTENTION DES EXTRAITS D'ACTE

Métropole : demande d'actes en mairie du lieu de naissance

DOM / TOM : demande d'actes en mairie du lieu de naissance OU s'adresser au Ministère des Outre-Mer – 27 rue Oudinot 75007 PARIS

Pour les Français nés à l'étranger : demande d'actes à adresser au Ministère des Affaires Etrangères – Service Etat-Civil – 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9

PIECES D'IDENTITE

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Carte d'Identité ou Passeport ou titre de séjour |
|--------------------------|--------------------------|--|

JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RESIDENCE

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Facture (électricité – gaz...), quittance de loyer... |
|--------------------------|--------------------------|---|

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ETABLIE PAR CHACUN(E) DES FUTURS EPOUX(SES)

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Imprimé à remplir ci-joint |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|

LISTE DES TEMOINS

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none">• 2 témoins au minimum, 4 au maximum, 2 témoins par époux(se)s au plus (art. 75 du Code civil) Imprimé à remplir ci-joint |
|--------------------------|--------------------------|---|

DECLARATION DES TEMOINS

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Imprimé à remplir ci-joint |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|

POUR LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) MILITAIRES

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autorisation préalable du ministre pour les militaires servant à titre étranger |
|--------------------------|--------------------------|---|

POUR LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) MINEUR(E)S : LE MARIAGE NE PEUT ETRE CONTRACTE AVANT 18 ANS REVOLUS SAUF S'ILS (ELLES) OBTIENNENT :

LE CONSENTEMENT DU PERE ET DE LA MERE

Il est donné :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none">• Verbalement, le jour du mariage (les parents devront prouver leur identité)• Ou par un acte authentique dressé préalablement par un notaire ou par l'officier d'Etat-civil du domicile ou de la résidence des parents• Si l'un des 2 parents est décédé ou ne peut manifester sa volonté, le consentement de l'autre est obligatoire. Fournir alors l'acte de décès ou le jugement d'absence ou d'interdiction.• Si les parents sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté (fournir les 2 certificats de décès ou les jugements d'absence ou d'interdiction), ce sont alors les aïeuls et aïeules des deux lignes qui devront donner le consentement |
|--------------------------|--------------------------|--|

Si les parents, aïeuls et aïeules sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, c'est au Conseil de famille de donner son consentement par écrit

OU UNE DISPENSE D'AGE POUR MOTIFS GRAVES

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Elle est accordée dans certaines circonstances par le Procureur de la République (art. 145 du Code civil) |
|--------------------------|--------------------------|---|

POUR LES MINEUR(E)S ADOPTIFS(ES)

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le consentement est donné par les adoptants. Si les adoptants sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement est donné directement par le Conseil de famille (art. 366 de l'I.G.R.E.C.) |
|--------------------------|--------------------------|---|

POUR LES PUPILLES DE L'ETAT

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le consentement est donné par l'organe de tutelle administrative et par le Conseil de famille |
|--------------------------|--------------------------|---|

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST VEUF(VE)



- Fournir une copie de l'acte de décès
- ou l'acte de naissance portant la mention du décès

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST DIVORCE(E) OU SI SA PRECEDENTE UNION A ETE ANNULEE



- Fournir l'acte de naissance portant mention du divorce ou de l'annulation
- ou un acte de mariage portant mention du divorce ou de l'annulation et, le cas échéant, de la date de l'ordonnance autorisant une résidence séparée

FUTUR(E)S EPOUX(SES) ETRANGER(ERES)



- Fournir la copie intégrale de l'acte de naissance original qui doit être légalisée :
 - soit par le Consul de France dans le pays étranger
 - soit par les Consul étrangers en France

Celle-ci doit être accompagnée de sa traduction réalisée par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les Cours d'appel et la Cour de cassation

Si l'acte de naissance ne peut être fourni, faire établir un acte notarié par un notaire



- Fournir un certificat de célibat (capacité matrimoniale) qui doit être légalisé
 - soit par le Consul de France dans le pays étranger
 - soit par les Consul étrangers en France

Celui-ci doit être accompagné de sa traduction en français par une personne habilitée (*traducteur assermenté*)



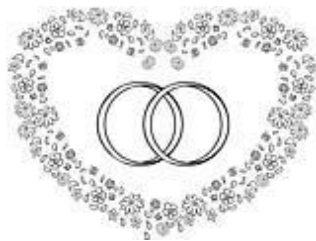
- Fournir un certificat de coutume* établi
 - soit par une autorité étrangère (Ministère ou Consul du pays étranger)
 - soit par un juriste français ou étranger (professeurs ou assistants des facultés de droit, avocats inscrits à un barreau, conseillers juridiques des Ambassades et Consolats, etc...)

** Le certificat de coutume est délivré par les autorités consulaires et atteste de la capacité à mariage au regard des lois du pays d'origine.*

SI UN CONTRAT DE MARIAGE A ETE PREALABLEMENT SIGNE ENTRE LES FUTUR(E)S EPOUX(SES)



- Fournir le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage



FORMULAIRES A REMPLIR

ET A REMETTRE

A L'OFFICIER D'ETAT-CIVIL

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1

NOM (en majuscule).....
(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né(e) le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Nationalité

Profession..... Téléphone.....

Salarié(e) oui non Employeur

Domicilié(e) à.....

OU Résidant depuis au moins un mois à.....

Célibataire Veuf(ve) depuis le.....

Divorcé(e) depuis le..... PACSE(E) depuis le.....

NOM DU PERE(en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédé Téléphone.....

Domicilié à.....

NOM DE LA MERE(en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Née le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédée Téléphone.....

Domiciliée à.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2

NOM (en majuscule).....
(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né(e) le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Nationalité

Profession..... Téléphone.....

Salarié(e) oui non Employeur

Domicilié(e) à.....
.....

OU Résidant depuis au moins un mois à.....
.....

Célibataire Veuf(ve) depuis le.....

Divorcé(e) depuis le..... PACSE(E) depuis le.....

NOM DU PERE(en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédé Téléphone.....

Domicilié à.....
.....

NOM DE LA MERE(en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Née le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédée Téléphone.....

Domiciliée à.....
.....

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(S)

ENFANTS(S) COMMUN(S) NE(S) AVANT LE MARIAGE :

1 né(e) le..... à..... (____)(département)

2 né(e) le..... à..... (____)(département)

3 né(e) le..... à..... (____)(département)

4 né(e) le..... à..... (____)(département)

5 né(e) le..... à..... (____)(département)

ENFANTS SANS VIE.....date et lieu de l'accouchement.....

AUTRES.....

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU (adresse).....

.....

CEREMONIE RELIGIEUSE oui non - date : Paroisse

CONTRAT DE MARIAGE oui non

Si oui, il a été ou sera signé le

chez Maître.....

Notaire à.....

ACTE DE DESIGNATION de la loi applicable au régime matrimonial ? oui non

Si oui, désignation de la loi.....

Date de l'acte.....

Lieu de signature.....

Nom et qualité de la personne qui a établi l'acte.....

.....

ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE

oui

non

PARUTION DANS LA PRESSE

oui

non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 1

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s)).....

Né(e) le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Domicilié(e) (adresse complète)

Exerçant la profession de

ATTESTE SUR L'HONNEUR
l'exactitude des renseignements ci-après :

- être PACSE(E)
- être célibataire, veuf(ve) ou non remarié(e)
- résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (1).....

depuis le..... jusqu'au.....

- OU avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la Commune de (1) :

depuis le..... jusqu'au.....

Fait à le

Signature

(1)-joindre un Justificatif de domicile du (de la) futur(e) époux(se) ou de l'hébergeant

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 2

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s)).....

Né(e) le ____/____/____/ à..... (____)(département)

Domicilié(e) (adresse complète)

Exerçant la profession de

ATTESTE SUR L'HONNEUR l'exactitude des renseignements ci-après :

- être PACSE(E)
- être célibataire, veuf(ve) ou non remarié(e)
- résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (1).....

depuis le..... jusqu'au.....

- OU avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la Commune de (1) :

depuis le..... jusqu'au.....

Fait à le

Signature

(1)-joindre un Justificatif de domicile du (de la) futur(e) époux(se) ou de l'hébergeant

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

ENTRE M.....**ET M**.....

EPOUX(SE) 1

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Adresse		
CNI ou Passeport n°		

EPOUX(SE) 2

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Adresse		
CNI ou Passeport n°		

NOMBRE DE TEMOINS :

- Minimum un par époux(se), maximum deux par époux(se).
- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- Des couples mariés peuvent être témoins ensemble.
- Les parents de l'un des futurs époux(ses) peuvent être témoins du mariage s'ils n'ont pas eu à donner leur consentement pour le dit mariage.
- Un mineur peut être témoin s'il est émancipé (soit par le mariage ou décision du Juge d'Instance)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

